

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FORET D'IFS – JEUDI 25 JUILLET 2024 LADAPT NORMANDIE ARRÊTÉ n°2024/138		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande de Monsieur Jacob ROUZIERE – Adjoint de la Direction de LADAPT Normandie – 721 Boulevard Charles CROS à IFS, reçu par courriel en date du 04 juin 2024 afin d'occuper le domaine public à savoir la forêt d'Ifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des participants à cette manifestation qui aura lieu le jeudi 25 juillet 2024 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Jacob ROUZIERE – Adjoint de la Direction de LADAPT Normandie est autorisé à occuper le domaine public à savoir la forêt d'Ifs afin d'y organiser la manifestation « Les Courants de LADAPT » qui aura lieu le jeudi 25 juillet 2024.
- Article 2 :** Cette autorisation provisoire est valable uniquement pour ce jeudi 25 juillet 2024.
- Article 3 :** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration du lieu (respect des plantations, interdiction de jeter au sol des papiers, bouteilles, boîtes en plastiques, etc...). Après utilisation, l'emplacement devra être remis dans son état initial.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
 - Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs ;
 - Monsieur Jacob ROUZIERE - Adjoint de la Direction de LADAPT Normandie.

Fait à Ifs, le 4 juin 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE